



Rectorat

Réf : /Rect/CD/2022

Tizi-Ouzou, le 13 décembre 2022

060

Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de décembre à quatorze heures s'est tenue à la salle de réunion du rectorat, en présence du responsable du Centre d'Enseignement Intensif des Langues CEIL et de la coordinatrice du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation CATI, une réunion du Conseil de Direction de l'université, ayant l'ordre du jour suivant :

- 1- Point de situation : Start-up, innovation et enseignement en anglais
- 2- Enseignement à distance des unités transversales
- 3- Divers

1- Point de situation : Start-up, innovation et enseignement en anglais

Dans le cadre de la formation des enseignants en langue anglaise, Monsieur le Recteur a demandé aux Doyens de transmettre dans les plus brefs délais sous format Excel les réponses aux formulaires envoyés la semaine dernière afin d'identifier les enseignants à former et ceux qui participeront à la formation de leurs collègues. Il a ensuite donné la parole à Monsieur BOUKHERROUF responsable du CEIL qui a présenté la situation actuelle du centre. En effet, après la passation de consignes qui a été effectuée avec le Doyen de la faculté des lettres et des langues, le centre a été installé à la tour du campus Hasnaoua II, et le matériel devrait y être transféré dans les jours qui suivent. Monsieur BOUKHERROUF assure que le programme de formation sera lancé dès la semaine prochaine, toutes les formations portant sur la langue anglaise débiteront à partir de janvier 2023, elles seront normalement payantes, mais pour les enseignants, ils seront pris en charge par l'établissement.

Monsieur le Recteur a bien précisé que toute formation concernant la langue anglaise doit se faire exclusivement au niveau du CEIL, il est nécessaire d'identifier les enseignants qui suivront la formation, les matières qui seront enseignées en langue anglaise dès le second semestre et les spécialités qui seront enseignées au moins à moitié en langue anglaise à partir de l'année 2023-

2024. Les fichiers Excel contenant ces informations doivent être envoyés au Vice-Recteur chargé de la pédagogie au plus tard demain, 14 décembre 2022 avant 15h00.

En application du décret 1275 du 27 septembre 2022 fixant les modalités de préparation du projet de mémoire pour l'obtention du diplôme - startup par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, Monsieur le Recteur a demandé aux Doyens de poursuivre la campagne de recensement des projets startup ainsi que la sensibilisation des étudiants et des enseignants à cette démarche. A ce jour le nombre de projets startup reste insuffisant, il a donc demandé aux Doyens des facultés des sciences et technologies et des sciences de la nature et de la vie de faire encore des efforts supplémentaires. La parole a ensuite été donnée à Madame HAMLIL, coordinatrice du CATI, qui a expliqué toute la procédure à suivre depuis la proposition du thème ou de l'idée jusqu'à la création de la startup. Chaque cellule de faculté doit répertorier les thèmes susceptibles de créer une startup, puis le conseil scientifique de l'incubateur décidera de ceux qui seront retenus. Une plateforme sera créée par la tutelle pour introduire les projets sélectionnés.

Monsieur HAMAZ, Doyen de la Faculté des Sciences, a soulevé le problème de la participation de l'encadreur dans la startup surtout quand l'idée vient de lui. Madame HAMLIL répond que des modèles de convention doivent être préparés entre l'encadreur et les étudiants ainsi qu'entre l'université et les inventeurs dans le cas d'un brevet. Pour clarifier ce point, nous aurons également l'occasion de poser toutes ces questions à la délégation qui viendra prochainement organiser une journée d'information sur ces projets.

A l'issue des discussions, Monsieur le Recteur a demandé aux Doyens de communiquer ce jeudi 15 décembre une liste des projets startup comportant les noms des étudiants et de leurs encadreurs, liste qu'ils devront mettre à jour le mardi 20 décembre 2022.

2- Enseignement à distance des unités transversales

Le Vice-Recteur chargé de la pédagogie a informé les Doyens que suite à la réunion des vice-recteurs et directeurs adjoints présidée par le responsable de la commission nationale de l'enseignement à distance (CNEAD) tenue le 6 décembre 2022 à l'université de Boumerdès, les décisions suivantes ont été arrêtées :

- A partir du deuxième semestre de l'année 2022-2023, toutes les unités transversales doivent être dispensées exclusivement en formation à distance via la plateforme MOODLE de l'établissement **sous forme interactive**.
- Tous les cours à dépôts statiques mis sur la plateforme MOODLE seront supprimés.
- L'outil de visioconférence doit être lancé via la plateforme MOODLE de l'établissement.
- Des unités de suivi des cours en ligne doivent être installées au niveau des départements

Pour cela, une réunion a été organisée le dimanche 11 décembre 2022 à l'auditorium de Tameda, afin d'expliquer les lignes directrices pour le bon déroulement des cours, et la réussite de l'enseignement interactif à distance. Cette réunion a rassemblé les responsables des matières



transversales qui seront enseignées ce second semestre, les Vice-Doyens chargés des études, les Chefs de départements et les Responsables du suivi de la formation à distance au sein des départements.

Un programme de deux jours leur a été envoyé comprenant le contenu de la formation que tous les enseignants des matières transversales doivent suivre durant la semaine prochaine (du 18 au 22 décembre 2022). Cette formation sera ensuite étendue à tous les enseignants non encore formés à l'enseignement interactif à distance. De plus, une liste de 75 formateurs potentiels leur a été remise, il s'agit principalement d'enseignants nouvellement recrutés qui ont suivi la formation en ligne via la plateforme de l'université de Constantine 1 et qui ont obtenu de très bons résultats lors de l'évaluation finale. Enfin, il est demandé aux Doyens de veiller à ce que les dates fixées soient respectées afin d'éviter tout retard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16h40

Le Recteur

مدير جامعة مولود معمري
تيزي وزو
الأستاذ: بودة أحمد

